




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 mai. — Le duc d'Orléans, accompagné de quelques-uns de sa suite, est parti hier, de l'hôtel Grillon pour Liverpool. S. A. R. se rendra aussi à Manchester, et est attendu ici dans le courant de la semaine prochaine.

Le duc d'Orléans doit visiter, le 24, la flotte française qui stationne à Deal, sous les ordres du vice-amiral Mackau.

— Le traité préliminaire entre la Grande-Bretagne et la France, d'une part, et la Hollande, d'autre part, a été expédié hier pour La Haye, pour être ratifié par le roi Guillaume, en sa double qualité de roi de Hollande et du duc de Luxembourg. (Voyez *Liège*.)

— Le 30 mars, les élections étaient terminées au Brésil. Le parti modéré est celui du gouvernement et a obtenu la majorité; ce qui a fait hausser sur les bourses de 42 à 47 1/2.

— Dans la *chambre des communes*, séance d'hier soir, lord Althorp a dit que vendredi, 31 mai, il présenterait le projet relatif au renouvellement de la charte de la banque.

Sir Whalley a fait une motion tendant à l'abolition des taxes sur les maisons et fenêtres, pour le 5 octobre prochain. Elle a été rejetée par 273 voix contre 124.

Le bill relatif à l'impôt du timbre a été lu pour la première fois; la seconde lecture a été fixée à vendredi.

FRANCE.

Paris, le 23 mai. — La chambre des députés terminée le 22 la discussion de la garantie de l'emprunt grec.

Tous les amendements ont été écartés par assis levés, et l'ensemble du projet a été voté à la majorité de 175 voix contre 112.

La chambre, par son vote, aura puissamment contribué à maintenir la considération extérieure du gouvernement français.

M. Cousin a présenté avant-hier à la chambre des députés le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction primaire. Contrairement à ce qui a été décidé dans la chambre des députés, M. le rapporteur a proposé de faire admettre de droit ou le pasteur ou la commune au sein du comité communal de surveillance. Le projet de la chambre des députés admet d'office le curé ou pasteur dans le comité d'arrondissement.

M. le général baron Évain vient d'arriver à Paris on dit qu'il doit rester à Paris jusqu'au 6 juin.

— Le maréchal Soult a fait appeler, à son conseil particulier, le maréchal Clausel. Cette fois, il n'aurait pas été question d'Alger, mais bien du commandement général de l'armée du midi, dont le grand quartier général serait à Lyon.

Le maréchal fait des dispositions de départ; il y a donc probabilité qu'il a accepté les propositions ministérielles.

— Il y a quelques jours, un maître d'études du collège Louis-le-Grand écrivit à un de ses confrères du collège de Henri IV : « Je vais ce soir au spectacle, et, après le spectacle, je me jette à l'eau; veuillez aller le lendemain me réclamer à la Morgue. » Depuis cette étrange lettre, l'individu dont il s'agit a disparu. La police, avertie sur-le-champ, n'a pas encore découvert ce qu'il était devenu.

— On nous mande de Genève, en date du 18 mai, au moment du départ du courrier, qu'une lettre adressée de Chambéry à l'une des autorités

suisses, annonce qu'il a été fait avant-hier de nombreuses arrestations à Chambéry, et presque au même instant à Annecy et à l'Hôpital-sous-Confans. Parmi les personnes arrêtées, ajoute notre correspondant, on nomme le Piémontais Isasa, traducteur de plusieurs poèmes de lord Byron. Le Savoisien Tappaz de la Roche vient d'être fusillé par arrêt d'une commission militaire. La lettre de Chambéry ne dit point où cette exécution a eu lieu. La garnison de Chambéry toute entière paraît avoir été impliquée dans cette affaire, sur le fond de laquelle les détails manquent encore. Nous attendons impatiemment l'arrivée de la diligence de ce soir. (Constitut.)

— Le cabinet de Vienne a envoyé sur les frontières de la Suisse un corps de troupes considérable qui vient de prendre position sur la rive gauche du Tessin en face de Novarre et qui s'échelonne provisoirement vers le lac Majeur. On prétend que ce mouvement a été opéré par suite d'une discussion qui se serait élevée entre le roi de Sardaigne et le cabinet autrichien à l'occasion d'une partie du Novarrais, sur laquelle ce dernier prétend avoir des droits.

— On a arrêté hier, chez un restaurateur du Palais-Royal, un individu qui venait de mettre dans sa poche un couvert d'argent. Conduit chez M. le commissaire de police du quartier, ce n'est pas sans étonnement que l'on a reconnu, dans la redingote que portait le voleur, celle de M. le commissaire, chez lequel un vol avait été commis quelques jours auparavant.

— M. Pierre Guérin, auteur des tableaux de *Clytemnestre*, *Pyrrhus et Andromaque*, et *Didon et Enée*, ex-directeur de l'école française à Rome, a été atteint dans cette ville, le 5 de ce mois, d'une hémiphthisie très-intense qui a nécessité 5 saignées dans moins de 28 heures.

Mad. Horace Vernet n'a pas quitté le chevet du lit de M. Guérin; quoique l'état du malade soit encore alarmant, on espère cependant qu'il sera conservé aux arts et à ses nombreux amis.

— M. Louis Tabonni, réfugié italien, vient de mourir à Moulins. L'autopsie a été faite et la cause de la mort a été trouvée dans une rupture des fibres de cœur; une syncope en a été la suite. La mort est survenue en moins d'une minute après cet accident, qui est un cas extrêmement rare dans les annales de la science. Un fait très-remarquable a été rencontré : c'est une cicatrice dans une autre partie du cœur, indice d'une déchirure ancienne, le cœur avait été certainement il y a plusieurs années le siège d'une inflammation, son tissu était très-ramolli. Tous les compagnons d'exil du défunt ont conduit ses restes à leur dernière demeure : M. Tabonni, commandant du génie, avait l'estime et l'amitié de tous ses compatriotes.

— La *Gazette des Tribunaux* et le *Journal des Débats* publient la dissolution de la société fondée entre MM. Delapasse, Laurentie, de Lostange et Magnan, pour la publication du *Rénovateur*, réuni récemment au *Courrier de l'Europe*.

— Le *Revenant*, journal légitimiste, vient d'être acquis par M. Genoude, éditeur propriétaire de la *Gazette de France*.

— Plusieurs vols avec effraction ont été commis il y a quelques jours à Moulins. L'un des voleurs arrêtés ayant été conduit au corps-de-garde par M. le commissaire de police, ce dernier dit en entrant : « Je vous amène un voleur, qui a soustrait 1,200 fr. chez M. C. Ce n'est pas vrai, répond aussitôt le fripon, il n'y avait que 500 fr. »

— M. Charles Nodier publie aujourd'hui, à la librairie d'Eugène Renduel, l'ouvrage qu'il avait annoncé sous le titre du *Dernier banquet des Girondins*. C'est un livre fort remarquable.

— Nous trouvons dans la *Gazette de France* les explications ci-après, sur l'espèce de valeur qu'ont les mariages secrets en Italie; ces explications tendraient à conserver à la duchesse de Berry la tutelle du duc de Bordeaux :

« Les mariages secrets sont des actes qui ont en Italie un caractère légal, et on le conçoit, puisque là, comme dans presque tous les états de l'Europe, ils ne consistent que dans la cérémonie religieuse qui les consacre.

» En Italie, la femme qui ne veut pas perdre l'usufruit légué par le mari défunt sous la condition de rester veuve et de continuer à porter son nom; la princesse qui ne veut pas renoncer au droit de tutelle de ses enfants, contractent, d'après le droit canon, un mariage secret nommé *matrimonium conscientie*. L'acte en est porté par l'évêque diocésain sur un livre spécial qu'il est obligé de garder et de renfermer avec le plus grand soin; et sur le même registre sont les actes de naissances de ces enfants, issus de ces sortes de mariages.

» Les époux vivent ou ne vivent pas sous le même toit suivant leur convenance. La paternité des enfants ne peut être recherchée, telle est la législation des mariages de conscience. »

— On lit dans l'*Indicateur bordelais*, du 19 :

« Il est positif que dans les premiers jours de juin, la comtesse Hector Lucchesi Palli doit quitter Blaye pour se rendre à Palerme sur un vaisseau de l'état. Ni M. Deneux, ni M. Menière ne la suivront en Sicile, mais seulement M. Bugeaud, qui en aurait reçu l'ordre du ministère. Quant à la santé de la duchesse, elle est de jour en jour meilleure; elle se lève et pourra bientôt reprendre ses promenades habituelles. Sa fille jouit aussi d'une santé excellente, une nourrice lui a été donnée, pour éviter à sa mère les douleurs de l'allaitement. Ce n'a pas été sans peine que les médecins ont sur ce point triomphé de l'amour maternel que la prisonnière de Blaye porte à la jeune Anna-Maria-Rosalina. »

— La *Gazette de Madrid*, du 14 mai, publie divers décrets du roi qui autorisent les archevêques de Grenade et de Séville, un grand nombre d'évêques, dix-sept marquis et treize comtes à assister le 20 juin prochain à la prestation de serment à l'infante dona Maria-Isabelle-Louise; l'archevêque de Tolède recevra le serment des sujets du roi à la jeune infante, héritière présomptive de la couronne d'Espagne, à défaut d'enfant mâle.

L'article suivant extrait du *Correspondant de Hambourg*, journal rédigé sous l'influence de la diplomatie russe, indique assez les projets d'envahissement de Nicolas sur la partie septentrionale de l'Asie mineure :

« La civilisation européenne est purement chrétienne; elle est le résultat de la fusion de la civilisation grecque et romaine avec le dogme et le principe de la morale chrétienne. Il est donc souverainement déraisonnable de s'imaginer que Méhémet-Ali est appelé à fonder dans l'Orient une civilisation nouvelle dont on se promet les plus beaux résultats. Méhémet-Ali, qui n'est qu'un barbare, n'a pris à son service des officiers de l'armée dispersée de Napoléon, que pour introduire dans son armée la discipline et la tactique européenne, dont il connaissait la supériorité sur la discipline et la tactique asiatiques; et cela pour réaliser d'autant

plus facilement un jout ses projets ambitieux. Partant de cette idée, il a donné à l'Égypte une organisation toute nouvelle; il a fondé des établissements scientifiques; mais toutes ces innovations ont été vues d'un œil prévenu par ses sujets; et il lui a fallu une fermeté et une rigueur inflexibles pour les contraindre à l'obéissance et à traiter avec beaucoup d'égard les officiers européens. Mais la durée de ce système tient uniquement à la vie du pacha et de son fils.

« Le sultan Mahmoud a essayé de faire à Constantinople ce que Méhémed-Ali a entrepris en Égypte. Doué de moins d'énergie que son pacha rebelle, ils s'est aliéné le cœur de ses sujets et a amené l'indifférence avec laquelle les Musulmans voient arriver le morcellement de l'empire ottoman. Ibrahim ne sera peut-être pas plus heureux avec les hordes de Turcomans et de Curdes de l'Asie mineure; mais il sera probablement assez prudent pour ne pas employer la force brutale. Toutefois, une puissance chrétienne à laquelle quelques-unes des peuplades asiatiques et mahométanes son déjà soumises, pourrait parvenir à implanter la civilisation européenne au milieu d'elles. La Russie nous en fournit la meilleure preuve. Après avoir secoué le joug des Tartares, cette puissance civilisa les Kanats de Casan et d'Astracan au milieu du 16^e siècle. Plus tard, son influence s'étendit sur les Tartares Nogays et ceux de la Crimée; mais c'est surtout dans la Georgie et dans les provinces au sud du Caucase que l'action de la Russie s'est fait sentir avec énergie. La Georgie, après avoir été, durant des siècles, ravagée par les Persans, les Mongols et les Turcs, a fini par se jeter dans les bras de la Russie dans les dernières années du siècle dernier.

« Depuis lors, tout y a changé de face. Tiflys, la capitale, jouit de la plus grande prospérité morale, commerciale et industrielle; on voit même des négocians géorgiens aux foires allemandes. Tiflys a des imprimeries pour le russe et le géorgien.

« Ces faits prouvent ce que la Russie a déjà fait pour la civilisation en Orient, sans contraindre directement les non chrétiens à changer de religion. Elle a procédé lentement, mais ses progrès sont durables. Le pacha d'Égypte ne saurait se promettre le même succès, car n'agissent que par égoïsme, ses sujets sont convaincus qu'ils ne seront que des instrumens dans ses mains. Maintenant, nous demanderons aux amis de l'humanité si, dans le cas où la Providence aurait résolu l'anéantissement de l'empire ottoman, il serait plutôt à désirer, dans l'intérêt de la propagation de notre civilisation que l'Asie mineure tombât en partage à Méhémed-Ali ou à Ibrahim, que de laisser du moins à la partie septentrionale de ce vaste continent la perspective de recouvrer un jour, sous l'influence protectrice de la Russie, la civilisation qui rendit autrefois si florissans le Pont et la Bithynie. »

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE SUR ALGER.

On sait que le parti tory ne cesse depuis 1830 d'accuser la France de ne point remplir les engagements contractés par le ministère Polignac, à l'occasion de la conquête d'Alger. Ce parti avait fini par demander à la chambre des lords le dépôt sur le bureau de la correspondance relative à l'expédition d'Afrique. Le ministère ayant adhéré à cette demande, les papiers furent déposés, et le *Morning-Herald* du 20 mai, les publie. Ils se composent de diverses lettres du prince de Polignac, de lord Aberdeen, et de lord Stuart de Rothsay, alors ambassadeur anglais à Paris. Dans la première lettre, qui porte la date du 5 mai 1830, lord Aberdeen, qui voit avec peine les grands préparatifs que l'on fait à Toulon, invite l'ambassadeur anglais à demander au gouvernement français des explications sur ses projets à l'égard d'Alger. Le 12 mars, le prince de Polignac écrit à ce sujet au duc de Laval, ambassadeur français en Angleterre, et lui annonce que le but de l'expédition était de détruire la piraterie, d'abolir l'esclavage des chrétiens, et de faire cesser les tributs que les puissances chrétiennes payaient à la régence d'Alger.

« Si le gouvernement d'Alger, disait le prince

de Polignac, était dissous par suite des événemens, le roi de France se concerterait avec ses alliés pour décider du nouvel ordre de choses qui pourrait être établi au plus grand avantage de la chrétienté. »

Lord Aberdeen, peu satisfait de cette communication, écrit de nouveau, le 23 mars, qu'il est surpris du silence du cabinet français, sur les droits et les intérêts de la Porte-Ottomane, et il voudrait que ce cabinet renoncât officiellement à tout projet de possession ou d'agrandissement territorial. Il invoque une précédente dépêche du ministre français, dont les termes étaient précis à cet égard.

Le 26 du même mois, l'ambassadeur anglais annonce qu'il a communiqué cette lettre au prince de Polignac, et que ce dernier lui a dit qu'ayant d'abord fait savoir que l'expédition n'avait pas pour but un accroissement de territoire, il n'avait pas cru nécessaire de faire la déclaration positive qu'on paraissait attendre; qu'au reste, il n'avait pas l'intention d'abandonner les établissemens de la Calle et du Bastion de France, ainsi que les droits qui avaient accompagné la possession de ces ports pendant plus d'un siècle, et qui étaient nécessaires à la protection des pêcheries françaises sur cette côte.

Le 9 avril, M. de Polignac se montrait disposé (d'après une lettre de l'ambassadeur anglais) à signer une convention qui renonceraient tous les principes avancés par le gouvernement anglais.

Le 21 avril, lord Aberdeen demande, par l'intermédiaire de l'ambassadeur anglais, quelque chose de plus positif qu'une assurance générale de désintéressement.

« Si nous pouvions, dit-il, oublier ce qui est dû à notre souverain, et ce que nous devons à nous-mêmes au point de nous contenter de vagues explications dans une affaire qui intéresse aussi vivement le commerce anglais et les relations politiques des états de la Méditerranée, il est certain que le peuple anglais n'hésiterait pas à condamner notre conduite. »

En réponse à cette communication le prince de Polignac déclarait, le 24 qu'il s'en référerait à sa précédente dépêche à M. de Laval, que la France ne garderait pas Alger, et que si cette déclaration n'avait pas été faite par écrit, on pourrait remédier sans délai à cette omission.

Le 4 mai l'ordre n'avait pas encore été donné à l'ambassadeur français de faire la déclaration écrite. Le comte d'Aberdeen s'en plaignait amèrement dans une lettre du même jour qu'il adresse à l'ambassadeur anglais, et le 14 ce dernier lui répond que le prince de Polignac lui a lu la veille une dépêche adressée aux divers ministres français dans les cours étrangères et qu'elle contenait l'exposé de l'objet de l'expédition. Copie de cette dépêche devait être remise aux ministres étrangers qui la réclamaient. Il paraît que le prince de Polignac ne voulait se servir que de la flotte française, tandis que le vice roi d'Égypte attaquerait par terre, mais que le gouvernement français s'y est opposé.

Cette dépêche porte la date du 12 mai, et fait connaître en général le but de l'expédition, tel qu'il a été exposé plus haut. Mais le prince de Polignac n'y prend nullement l'engagement d'évacuer Alger; il rappelle seulement que, le 12 mars précédent, le roi Charles X a annoncé le désir de se concerter avec ses alliés pour discuter le nouvel ordre de choses qui serait établi à Alger si le gouvernement algérien succombait dans la lutte.

Le 3 juin, nouvelle note de lord Aberdeen, qui se terminait ainsi: « Si le principal but de l'expédition était la conquête d'Alger, plutôt que la réparation des injures et le châtement de la régence, le soussigné soumettait à la sérieuse considération du prince de Polignac, quel pourrait être l'effet d'un précédent qui dispose ainsi des droits d'un tiers (la Porte) contre lequel aucun plainte n'a été portée. »

Enfin, le 16 juillet, après le succès de l'expédition, le prince de Polignac réitérait ses premières assurances; mais on voit, d'après la substance de cette correspondance, qu'il n'avait été pris aucun engagement d'évacuer Alger dans un temps donné.

BRUXELLES, LE 26 MAI.

M. Surlet de Chokier est en ce moment à Bruxelles.

— M. Casse van Regemorter, d'Anvers, fabricant, ayant présenté à la reine plusieurs pièces de velours d'étoffes de toutes espèces et de toutes couleurs faites dans sa fabrique, avec de la soie indigène, S. M. en a ordonné l'acquisition pour son usage particulier.

S. M. a, en outre, fait commander plusieurs autres pièces d'étoffes de soie du pays au même fabricant.

— M. Navez vient d'être nommé directeur de l'académie de dessin de Bruxelles.

— Le comité polonais institué à Bruxelles, par suite de l'arrivée en Belgique, de polonais expulsés de France, et vu l'état épuisé des fonds qui avaient été mis à sa disposition depuis l'année passée, s'était adressé au gouvernement pour en obtenir quelques secours, pour faire face aux premiers besoins de ceux qui sont déjà arrivés et dont le nombre s'élève à 15; une somme de 300 fr. a été accordée par le ministère de la guerre au comité qui vient d'être informé que le gouvernement a pris une décision sur le sort des Polonais qui se réfugieront en Belgique. Quatre villes leur sont assignées, savoir: Ypres, Huy, Nieupoort et Ostende, et il leur sera accordé à l'instar de ce qui a eu lieu en France, un subside de 45 francs par mois. En outre, le comité se propose de leur fournir les moyens de se rendre à leur destination. Ce sont MM. le major de Stieldorf et Duceptiaux, membres du comité, qui sont chargés d'exécuter des intentions bienveillantes du gouvernement envers les malheureux polonais.

— Le *Journal des Flandres* dément le bruit qui a couru du prochain déplacement de M. le baron de Lamberts comme gouverneur de la Flandre orientale.

LIÈGE, LE 27 MAI.

CONVENTION PRELIMINAIRE.

On lit dans le *Globe* anglais du 22 mai :

« Un traité préliminaire a été signé hier par des plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, de la France et de la Hollande, qui tel qu'il est, causera une grande satisfaction au monde commercial, ainsi qu'un grand nombre de politiques à courte vue, qui tendent qu'une rupture avec la Hollande est contraire à l'esprit de notre histoire nationale. Le traité consiste en six articles, dont voici la teneur :

1^o L'embargo de la France et de l'Angleterre sera levé dans les ports respectifs de ces deux nations, et les mesures prises en conséquence contre la marine hollandaise cesseront d'avoir lieu.

2^o Les relations entre les parties respectives seront rétablies sur le même pied qu'avant l'expédition française en novembre dernier, et les esdres française et anglaise seront retirés.

3^o Les prisonniers de la garnison d'Anvers seront renvoyés chez eux.

4^o L'armistice entre la Hollande et la Belgique continuera jusqu'à la conclusion d'une séparation définitive.

5^o La navigation de l'Escaut, pendant ce temps, restera libre.

6^o La navigation de la Meuse, pendant la même période, sera ouverte et soumise au tarif établi par le traité de Mayence.

« Il est évident, d'après la teneur de la convention ci-dessus, que si d'une part elle écarte beaucoup de difficultés réciproques, la négociation qui la suivra n'en sera pas moins critique et importante.

« Les prétentions hollandaises y ont diminué jusqu'à un certain point, et démontrant que le roi de Hollande sent la nécessité de se plier aux circonstances, et de plus qu'un traité définitif entre lui et les cinq puissances ne se fera pas longtemps attendre. Nous saisissons l'occasion de revenir prochainement sur ce sujet. »

ELECTIONS DE LIEGE.

Une assemblée d'électeurs fort nombreuse a résolu de porter ses suffrages sur les candidats dont les noms suivent :

Messieurs

RAIKEM, procureur-général ;
DE LAMINNE-BEX ;
MARCELLIS-REGNIER ;
DE BEHR, président ;
BURDO-STAS, fabricant et conseiller de régence.
Ces choix méritent la confiance des électeurs et nous les engageons vivement à s'y rallier.

La médaille d'or, instituée par l'arrêté du 18 avril 1818, en faveur des personnes qui propagent la vaccine avec le plus de zèle et le plus de désintéressement, est décernée, pour 1831, à plusieurs provinces, parmi lesquelles on distingue les suivantes :

Liège : Aux sieurs H. Simon, docteur en chirurgie, à Liège ; G. J. Chapuis, chirurgien, à Verviers ; P. J. Lamarche, maître en chirurgie, à Verviers ; N. Otto, officier de santé, à Altrincham ; T. J. Gerard, chirurgien, à Aywaille ; M^{lle} Chapelle, sage-femme, à Huy.

Namur : Aux sieurs E. Thirion, docteur en médecine, à Namur ; J. Legrain, chirurgien, à Fosses ; H. Moreau, chirurgien, à Nismes.

Limbourg : Aux sieurs A. Bamps, docteur en médecine, à Hasselt ; J. H. G. Hammeleth, chirurgien, à Venloo ; J. T. Van Gulpen, chirurgien, à Reikhem ; J. L. Schorpien, chirurgien, à Bilsen ; N. N. Lekens, docteur en médecine, à Maestricht ; B. Grisard, chirurgien, à Hasselt.

— Par arrêtés royaux du 22 mai, sont autorisés :

Le conseil communal de Tiff (province de Liège), à concéder et à échanger des biens-fonds ;

La fabrique de l'église d'Ougrée (même province), à accepter, sous la condition de remplir les charges qui y sont apposées par le testateur, le legs de deux rentes, fait à la cure de la commune par le sieur M. L. Stéphany, ancien curé d'Odeur ;

La fabrique de l'église de Saint-Gilles, même province, à céder à la veuve Hubart, sous certaines conditions, une parcelle de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y élever un monument à la mémoire de son mari.

— Par arrêtés royaux de la même date :
L'église de Villers-le-Bouillet (province de Liège) est érigée en succursale pour ce qui concerne l'administration de ses biens.

Il est accordé des secours à des personnes qui se trouvent dans une position gênée, par suite de pertes qu'elles ont éprouvées lors d'émeutes populaires pendant la révolution.

— On écrit des environs de Courtrai que la récolte y est généralement belle. La sécheresse n'a presque pas fait de mal en Flandre. Si les lins ont clair-semés pour la plupart, la faute en est à la mauvaise semence que Riga a fournie cette année et à laquelle on n'a pas pu suppléer par de la semence indigène ; on peut dire que le colzat seul a souffert de la chaleur qui a empêché de pousser les dernières fleurs.

Les trèfles sont magnifiques, et pourvu qu'après la première coupe il puisse tomber un peu de pluie le bétail sera dans l'abondance cette année.

Dans la commune de Bavichove il est tombé, dans la nuit du 20 au 21 mai, de la grêle très-grosse qui a haché quelques pièces de blé, et même de lin. Les grêlons étaient si gros qu'ils ont résisté à la chaleur du soleil jusqu'à onze heures du matin.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

« D'après les avis qui nous parviennent de nos diverses provinces, nous avons la satisfaction de pouvoir dire que les récoltes ne se ressentent pas encore de la grande sécheresse. Les fromens, les avoines, le lin donnent les plus belles espérances. Il ne faudrait maintenant que quelques jours de pluie pour réaliser tout ce qu'on peut attendre d'aussi belles apparences. »

— On écrit de Berlin, 14 mai :

Il est certain que le colonel Campbell est chargé par son gouvernement d'engager Mehemed-Ali, à modérer ses prétentions et d'avoir égard à la situation de la Porte, la nation anglaise devant prendre fait et cause pour le sultan du moment ou l'équilibre de l'Europe pourrait être ébranlé par sa chute.

Si le vice-roi ne se rend pas aux représentations du colonel Campbell, celui-ci a ordre de lui déclarer qu'une flotte anglaise interviendra, et, suivant les circonstances, bloquera les ports égyptiens, plusieurs vaisseaux de guerre sont même déjà partis de l'Angleterre pour aller renforcer la station de la Méditerranée.

Voyons maintenant si le vice-roi persistera dans ses plans de conquête et s'il continuera la guerre contre la volonté de l'Angleterre.

Les négociations entamées ici sur les affaires de la Belgique continuent ; on attend à cet effet des ambassadeurs russe et autrichiens ; il pourrait en résulter un congrès en règle, afin d'éviter une guerre qui pourrait compromettre la tranquillité de l'Europe.

Nous ignorons si la France et l'Angleterre s'y feront représenter.

Le gouvernement russe a reçu des nouvelles de Paris qui leur font part d'un nouveau projet de révolte en Pologne, et qu'il était même question d'attenter à la vie de l'empereur.

— On mande de Vienne, le 16 mai :

« Le conseiller intime, baron de Binder, est parti ce matin pour Berlin, où il doit prendre part aux négociations qui vont s'ouvrir sous la médiation du cabinet prussien pour s'occuper de la question belge-hollandaise. C'est le comte Matschewitsch qui, à son passage à Berlin, lorsqu'il retournerait de Londres à Saint-Petersbourg, a donné l'idée de cette nouvelle conférence. »

« On dit aussi que le roi de Hollande doit envoyer pour cet objet un plénipotentiaire extraordinaire. Ainsi, il y a aujourd'hui plus d'espoir que jamais de voir se terminer les différends entre la Belgique et la Hollande ; car le cabinet anglais ne doit pas être éloigné de renoncer au système qu'il a suivi jusqu'à présent et de s'unir aux trois cours du Nord. Le gouvernement français trouvera peut-être aussi qu'il lui est fort utile de saisir cette occasion pour mettre en bon chemin une affaire que toutes les mesures coercitives employées jusqu'à présent n'ont pas pu terminer. »

« On attend ici demain ou après-demain des nouvelles de Constantinople qui nous feront connaître la résolution d'Ibrahim relativement à Adana. On croit généralement à la paix. »

ELECTIONS.

District d'Eccloo.

Votans 230. M. Van Hoobrouck de Fiennes, député sortant, a obtenu 194 voix et a été proclamé député ; il avait pour concurrent M. Lejeune.

District d'Audenaerde.

MM. Thienpont, Liedts et H. Dellafaille, députés sortans, ont été réélus.

District de Roulers.

M. A. Rodenbach, ancien député ; M. Wallaert, curé à Beveren, en remplacement de M. l'abbé de Haerne.

District de Furnes.

M. Dubois a été élu représentant.

District d'Ypres.

MM. Vuylsteke et de Robiano, anciens députés ont été réélus.

District de Dixmude.

M. Morel Danheel a été élu représentant.

District d'Ostende.

Votans 158. Majorité 130. M. Donny a été proclamé député par 209 voix.

District de Thielt.

MM. de Foëre et de Roo ont été réélus. Sur 445 votans, le premier a obtenu 392 voix, le second 337.

District de Courtrai.

MM. de Meulenaere, Angillis et Beeckaert-Baccliand ont été élus députés.

District de Dinant.

Votans 301. M. Pirson, député sortant, a obtenu 192 voix. Il avait pour compétiteur M. Garcia de la Véga.

District d'Arlon.

Nombre des votans, 322. M. Nothomb, député sortant, 282.

District de Diekirch.

Votans, 167. M. Watlet, député sortant, 156.

District de Virton.

Votans, 191. M. d'Huart, député sortant, 166. M. François, 24. Le prince d'Orange, 1.

District de Grevenmacher.

M. d'Huart, député sortant, a obtenu 118 voix et Dams, aussi député sortant, 101.

District de Neuf-Château.

N. Zoude, député sortant, a été réélu.

District de Bastogne.

Votans, 299. M. d'Hoffschmidt, député sortant, 238. M. Masbourg, 60. M. Casaquey, 1.

District de Marche.

Votans, 360. M. Jadot, 139. M. Jacques, député sortant, 122.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On mande de La Haye, le 23 mai :

« Ce midi M. Mazel, référendaire, est arrivé ici venant de Londres, apportant des dépêches de la plus haute importance pour le gouvernement. Peu après le bruit s'est répandu qu'il s'agissait de la signature d'un arrangement provisoire. Cette nouvelle a été confirmée par les lettres et journaux de Londres. (Handelsblad.) »

ETAT CIVIL DE LIEGE du 25 mai.

Naisances : 4 garçons, 4 filles.

Décès : 2 filles, 2 femmes, savoir : Anne Marie Vervoort-âgée de 64 ans, rue Souverain-Pont, veuve de Louis Lhonneux. — Laurence Denise Panthy, âgée de 34 ans, fileuse Grande-Bèche, épouse de Herman Godefroid.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

De bons OUVRIERS MENUISIERS, peuvent se présenter à la Barrière de la Bonne Femme, à Grivegnée. 374

() La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place Saint-Denis, a reçu fromages de Gruyère, première qualité.

68 Vente de Meubles pour cause de départ.

Le mardi 28 mai 1833, à deux heures de relevée, quai de la Sauvenière, n° 32, le notaire MOXHON vendra un beau MOBILIER, consistant en tables, bois de lit, chaises, commodes, armoires, bergères, et secrétaire en acajou, deux poêles, dont un à colonne, une calèche, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler ; plus une très-belle et forte partie de planches, quartiers et feuillet de chêne très-sec, ayant plus de douze années de sciage, en 16 lots, le tout argent comptant.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts. 5^e Maîtrise.

On donne avis que la vente de futaie sur les coupes de taillis de l'ordinaire 1833, au bois de Val-St-Lambert, province de Liège, et dans la forêt de Harre, province de Luxembourg, aura lieu le mercredi 5 juin 1833, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour obtenir des exemplaires de l'affiche à Liège, en l'étude du notaire prénommé et à Saint-Trond au bureau du maître particulier.

A VENDRE, rue Porte St.-Leonard, n° 659

Un tonneau ayant dix forts cercles de fer, contenant 2940 litres.

Trois tonneaux dit fouders, aussi avec dix cercles de fer, contenant 1200, 1480 et 1030 litres.

Une chaudière évaporatoire, en cuivre, avec tuyaux, robinets, etc., de la force de deux chevaux.

Une chaudière en cuivre, contenant 154 litres.

Une cuve, contenant 2700 litres. 372

Une FEMME de chambre sachant bien son service, peut se présenter place St-Paul, n° 527. 373

() Lundi 3 JUIIN 1833, à neuf heures du matin, pardevant M. Bouhy, juge-de-peace des cantons sud et ouest, en son bureau rue St.-Jean-en-Isle, n° 794, il sera procédé par le ministère de M. DELVAUX, notaire, à la VENTE aux enchères d'une MAISON avec cour et dépendance, située à Liège, au faubourg Ste. Marguerite, n° 263, joignant d'un côté à Mme. veuve Bury, d'un autre aux enfans Minette. S'adresser pour les renseignements audit M. le juge-de-peace et audit M. DELVAUX, rue Vinave-d'Isle, n° 41.

() La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en ADJUDICATION publique, au tabais et à l'extinction des feux, le jeudi 13 juin 1833, à 3 heures précises de relevée, à la salle de ses séances :

1° La Fourniture de l'approvisionnement de Charbon de terre dit : HAUFFAGE provenant de l'une ou de l'autre des exploitations suivantes : Maribaye. — L'Espérance à Seraing. Les six Bonniers à Ongrée. — Horlot. — Gosson. — Belle vue à St-Laurent. — Champay et L'Espérance. — Houillère Orban à Sainte-Marguerite. — Et Bois d'Avroy à Saint-Gilles, en un lot.

2° Et la Fourniture de l'approvisionnement de BEURRE DE HERVE, première qualité, en huit différents lots. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. Les cahiers des charges sont à voir, tous les jours, de heures à midi, au secrétariat de ladite commission.

() La commission administrative des hospices civils de Liège, informe MM. les ETUDIANS en médecine de la Belgique, que le concours public pour la place d'élève-interne à l'hôpital de Bavière, aura lieu les 3 et 4 juin 1833, à 3 heures de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine à l'Université.

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer, avant le 1^{er} juin, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont : la table, le logement, le feu, la lumière audit hôpital et un traitement de 120 francs par année.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

La belle FERME d'Eycken, située en la commune de Founon-St.-Martin, canton d'Aubel, district de Verviers, province de Liège, consistant en plusieurs habitations, bâtiments d'exploitation; quatre belles prairies garnies d'arbres à fruits en meilleur état, divisées par des haies vives et longées par un cordon de peupliers de Canada d'une belle venue et de l'âge de 17 à 18 ans, contenant en superficie 8 bonniers 13 verges grandes 5 petites; jardins, pépinières et une pièce de terre labourable de 15 bonniers 6 verges grandes, le tout formant le pourpris de ladite ferme.

Plus 16 bonniers 7 verges grandes 6 petites, de terre en plusieurs pièces et une petite partie de bois taillis.

Le tout formant un ensemble de 40 bonniers 6 verges 41 petites et d'un revenu net de 2400 frs.

L'acquéreur aura des facilités pour le paiement. S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège, dépositaire des titres et du plan de cette propriété. 317

VENTE D'IMMEUBLES.

Le jeudi 30 mai 1833, aux deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, à la vente aux enchères publiques en 3 lots les immeubles ci-après désignés :

1° Une belle et bonne maison de commerce, située en cette ville, rue Neuvice, portant le n° 956, occupée par le sieur Jean Louis Tasset.

2° Un jardin situé en lieu dit aux Weines, au-dessus des Urelines, à Liège, tenu en location par M. Jean François Darbontaine, canneur, demeurant sur le Pont-d'Isle, à Liège.

3° Deux maisons contigues avec jardin, terre et prairie, de la contenance d'environ un bonnier, situés en lieu dit Haut Vinave à Grivegnée, détenus par le sieur Beauduin Adam dudit lieu.

S'adresser pour voir les immeubles, aux locataires et pour connaître les conditions de la vente en l'étude dudit notaire ou en celle de M. Louis DEJAER, homme de loi, rue Fond St-Servais, n° 147, à Liège.

VENTE par licitation d'une jolie MAISON de campagne, située à Niel, et de TERRES labourables et PRÉS, sous ledit Niel, Montenacken, Borlo et Gingelom, canton de St.-Trond.

Le jeudi, 30 mai 1833, à 10 heures du matin, au cabinet de Nicolas Vandevors, à Montenacken, la dame Marie Barbe Ernestine Demarteau, veuve du sieur Paul François Louis Lugers et ses enfans mineurs, feront procéder pardevant M. le juge de paix du canton de St.-Trond, et par le ministère du notaire GOYENS, résidant audit Montenacken, à la VENTE au plus offrant, et à l'extinction des feux; SAVOIR :

1° D'une jolie MAISON de campagne, à deux étages, avec grange, remise, étables, écuries, le tout bâti en briques et couvert d'ardoises et de tuiles, cour, jardin potager, enclos, pépinière et verger, ne formant qu'un ensemble, et contenant deux bonniers 81 perches 49 aunes carrées, situés sous Niel.

2° D'environ 8 bonniers 59 perches 62 aunes carrées de prés et terres labourables en seize pièces, situées sous lesdits Niel, Montenacken, Gingelom et Borlo.

Pour plus amples informations et pour connaître les conditions de la vente, s'adresser audit notaire GOYENS, ou à M. DESPRÉTZ, avoué, rue St.-Séverin, n° 573, à Liège.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le vendredi 14 juin 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St.-Pierre, à la VENTE aux enchères publiques des immeubles dont le détail suit :

1^{er} Lot. Une ferme, nommée Tolumont, située en la commune d'Anthisme, canton de Nandrin, avec habitation pour le fermier, bâtiments nécessaires à l'exploitation, terres labourables et prairies d'une contenance de 33 bonniers 23 perches 61 aunes.

Un bois taillis, sans futaie, nommé le Bois Madame contenant 7 bonniers 65 perches 35 aunes, situé à Anthisme.

Un autre bois, dit le bois Riga de la contenance de 14 bonniers 19 perches 75 aunes, situé à Fairon Comblain.

2^e Lot. Une maison, très-vaste, composée de plusieurs corps de bâtiments, avec porte cochère, remise écurie et grande cour, située à Liège, rue Fond St-Servais, n° 478, ayant été occupée par madame de Sonval de Wamout.

S'adresser audit M. BERTRAND, notaire, pour prendre inspection des titres et des conditions de cette adjudication.

Le gouverneur de la province de Liège, porté à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur, que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1825, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'Hôtel-des-Etats, rue Agimont à Liège, le 14 juin prochain à dix heures du matin.

A Liège, le 25 mai 1833. Baron VANDENSTEEN.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande des sieurs M. Lenaars et A. Thiry, tendante à établir une scierie de bois d'Acajou au moulin occupé jusqu'ici par la veuve Guilmet, rue Saucy, n° 1454.

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs d'opposition à la régence, dans un terme de 15 jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 24 mai 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession de mines d'Alun, de Houille, de Manganèse, de Souffre, de Pyrites, ou terre Pyriteuse de calamine et de toutes espèces de sulfates à base métallique.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 15 mars dernier et 16 mai courant, sous le numéro 1407 du répertoire particulier, les sieurs Hypolite Guillaume de Baré de Comogne, domicilié à Huy et Pierre Philippe Joseph Moncheur, d'Andennes, ont demandé la concession de mines d'alun, de houille, de manganèse, de soufre, de pyrites ou terre pyriteuse de calamine et de toutes espèces de sulfates à base métallique, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 2134 bonniers 2 perches 31 aunes carrés dépendans des communes de Huy, Marchin et Ben-Ahin et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit.

Au nord, partant du point de l'embouchure du ruisseau de Riendotte dans la Meuse et longeant la rive droite de ce fleuve jusqu'à l'embouchure du ruisseau de la Fontaine d'Ahin.

A l'est, de ce dernier point par une ligne droite longue de 792 aunes, se terminant à un bois appartenant à M. Delloye. De celui-ci par une 2^e ligne droite longue de 805 aunes se terminant à la maison du Sr. Courtoy au chemin de Huy à Havelange. Ensuite suivre ce dernier chemin jusqu'au ruisseau de Wape.

Au sud, de ce dernier point en suivant ledit ruisseau de Wape jusqu'à la lisière du bois Bertraud Fontaine, appartenant à M. de Baré. Ensuite continuant toute la limite de ce dernier bois jusqu'à son angle sud. De ce point par une 3^e ligne droite longue de 708 aunes se terminant à l'angle sud-ouest du bois Mavelin, appartenant à M. de Baré, remontant la lisière dudit bois jusqu'au ruisseau de Solières et suivant toutes les sinuosités de ce ruisseau jusqu'au chemin de Dauve à Huy. De ce dernier point par une 4^e ligne droite longue de 964 aunes se terminant au chemin de Boussalle à Ben et continuant ce dernier chemin jusqu'au bois Siris; ensuite suivre la lisière du bois jusqu'à la première borne de la petite Morogne, appartenant à M. Moncheur. De ce point par une 5^e ligne droite longue de 1782 aunes finissant sur la borne de la grande Morogne; ensuite suivant le chemin d'Andenne à Solières jusqu'à la borne de séparation des communes de Ben et d'Andenne.

A l'ouest, suivant le ruisseau de Boussalle dans toutes ses sinuosités jusqu'au bois de Boussalle. De ce point par une 6^e ligne droite longue de 790 aunes finissant à la jonction du chemin et ruisseau de Riendotte. Continuant ensuite ce dernier ruisseau jusqu'à son embouchure dans la Meuse, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers 20 centimes par bonnier métrique.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820. ARRÊTENT :

1° Les bourgmestres de Liège, Huy, Marchin et Ben Ahin feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités sus-nommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

4° Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

Trois expéditions en seront également adressées à M. le gouverneur de la province de Namur, lequel est prié de les faire publier et afficher pendant quatre mois dans la ville d'Andenne et de nous transmettre ensuite le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité.

En séance à Liège, le 22 mai 1833. Présens : Messieurs baron Vandenssteen, gouverneur, président; baron de Lamberts, Deleuw, Walthery, Bellefroid, Collart-Trouillet, et F. N. J. Warzee, greffier des états, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme,
Le greffier des états de la province de Liège,
F. N. J. Warzee.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 15 mai. — Métalliques, 92 7/16 — Actions de la banque 1207 1/2.

Fonds anglais du 22 mai. — Consol., 88 5/8 0/0 0/0. — Fonds belges 88 3/4 0/0 0/0. — Fonds hollandais, 48 0/0 0/0.

Bourse de Paris du 24 mai. — Rentes, 5 p. 91, 100 40 — 4 1/2 p. 90, 00 00. — Rentes, 3 1/2, 79 75 — Actions de la banque, 0000 00. — Certificat Falconnet, 93 95 — Emprunt royal d'Espagne, 46 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 0/0 — Empr. romain, 90 7/8. — Empr. belge, 90 7/8.

Bourse d'Amsterdam du 24 mai. — Dette active, 47 1/8 00. — Ditto, 86 1/2. — Ditto différée, 1 1/4. — Bill. de change, 24 1/8 00. — Oblig. du Syndicat, 80 0/0 00. — Ditto, 66 1/4. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 92 3/4. — Rente française, 79 1/2. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 98 3/4 0/0. — Ditto de 1828, 99 3/4 00/0. — Inscrit. russes, 65 3/4. — Empr. russe 1831, 89 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp., 68 3/8 00. — Ditto 4 1/2. 0/0 — Dette diff. d'Esp., 12 3/4 00. — Obl. mét. Autriche, 90 0/0. — Ditto chez Gollals, 00 00 — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danaises, 0/0 0/0 — Oblig. du Brésil, 67 3/4. — Cortès, 00 0/0 00. — Ditto Grec, 33 0/0.

Bourse d'Anvers, du 25 mai.

	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	118 0/0 av.	A	
Londres.	12 20	12 15	
Paris.	47 3/16	A 46 15/16	A 46 13/16 A
Frankfort.	35 7/8	A 35 3/4	A
Hambourg.	35 5/16	35 3/16	35 1/16 A
	Escompte 4 0/0 1/2.		

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	90 1/2 90 1/2
	Dette active,	5 99
	Oblig. de Entr.,	5 00 00
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2 00
	Rent. remb.	2 1/2 83 1/2 90 1/2.

Arrivages au port d'Anvers, du 24 au 25 mai.

Le sloop danois Lykkens Prove, cap. Henningsen, v. d'Arco chargé d'orge.

Le schooner norvégien Foreningen, c. Berntzen, v. de Tjønd, zig, chargé de potasse et bois.

Le sloop anglais George, c. Edmands, v. de Leith, chargé de huile de poisson.

La galéasse macklenbourgeoise Lisette, c. Beyer, v. de Loodres, chargée de divers marchandises.

Le kolf hanovrien Fortuna, c. Albert, v. de Papenburg, chargé de cendres pour Bruxelles.

Le smak hanovrien gute Hoffnung, c. Hanszen, v. de Carolinernerziel, chargé d'avoine.

Le sloop danois Carolina Catharina, c. Nielsen, v. de Nyborg, chargé de colzat.

La galéasse danoise Emanuel, c. van Ehren, v. de Tonningent, chargée d'avoine.

Le tjalk oldenbourgeois vier Gebroeders, c. Wiltz, v. de Papenburg, chargée de cendres pour Bruxelles.

Le schooner prussien Juliana, c. Sellieu, v. de Bordeaux, chargé de vin et eau de vie.

Le kolf hanovrien Maria, c. Bruns, v. de Dangtzi, chargé de bois.

Bourse de Bruxelles, du 25 mai. — Dette active belge, 47 3/10. — 24 millions, 90 1/4 P. — Dette active hollandaise, 46 1/8 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.